

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019**

Absentes :

Chantal Gondras donne procuration à Jean-Guy Farge.
Sandrine Lafay donne procuration à Nathalie Crionnet.

En préambule du Conseil un groupe d'adolescents accompagné de Candice Malavieille présentent un projet de fresque (type art urbain) qui serait implantée Impasse des Jardins. Cette fresque aura pour thème le marché de producteurs et la fête au village. Ils ont demandé à l'architecte des bâtiments de France et sont en attente de la réponse. Cette fresque est financée par une récompense qu'ils ont acquise auprès de la MSA, une subvention de la CAF et le reste en autofinancement. Ils souhaitent réaliser ce chantier du 14 mai au 15 juin 2019 accompagné par un graffeur professionnel. Il leur faut prévoir un plan B au cas où ils n'auraient pas les autorisations nécessaires. Le Conseil donne son accord de principe.

1. APPROBATION DU PV DU 25 FEVRIER 2019

Le compte rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.

Benoit Pilon demande quels arbres ont été choisis pour la place de l'église par l'architecte des bâtiments de France, il s'agit de tilleuls.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Les budgets sont présentés en équilibre sauf le budget lotissement pour les sections de dépenses et recettes par Jean-Guy Farge qui apporte des précisions sur les différents budgets aux Conseillers, ils ont été élaborés en collaboration avec Madame La Trésorière de Feurs, Monsieur le Maire, Madame Pontdevy-Magaud et Dominique Dutour.

		Montants
COMMUNAL	Fonctionnement	773 702.26 €
	Investissement	709 885.65 €
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	36 665 €
	Investissement	32 301.51 €
LOTISSEMENT	Fonctionnement	988 573.50 € en dépenses et 988 601 € en recettes
	Investissement	959 777.17 € en dépenses et 966 589 € en recettes

Pour rappel, le budget CCAS est intégré au budget de fonctionnement communal. Il n'y a plus de budget crèche en 2019, la compétence crèche ayant été prise par la Communauté de Communes Forez-Est au 1^{er} janvier.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3. FISCALITE LOCALE POUR 2019

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2019 ; les bases ayant déjà été réévaluées par le gouvernement.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

4. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Il est proposé d'admettre en non valeur au budget communal la somme de 210.82 € pour 2016, 70.40 € pour 2017 et 559.97 € pour 2018 au compte 6541. La somme de 151.80 € en 2016, 106.76 € en 2017 au budget assainissement au compte 6541.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Etang des Carpillons	100 €
Anciens AFN	100 €
Asso. Féminine Félineoise	145 €
Assoc. Grotte de Félines	105 €
Coopérative scolaire Ecole St Marcel	175 €
Boule du Morillon	100 €
Club Détente et Loisirs	200 €
Comité des Fêtes St Marcel	100 €
Donneurs de Sang	105 €
Ecole Intercommunale des Montagnes du Matin	93 € / élève
Coopérative scolaire Collège Balbigny	52 €
Goal Foot	300 €
Chevreuils Félineois	100 €
Maison d'Accueil Personnes Agées St Marcel (ADMR)	145 €
Sou des Ecoles St Marcel	175 €
USEP	80 €
Scène pour tous	100 €

Les diverses associations récipiendaires doivent fournir leur budget annuel pour obtenir la subvention allouée.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PROCEDURE MENEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE POUR CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LES RISQUE « SANTE » ET « PREVOYANCE »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que cette convention pourrait permettre aux agents de bénéficier d'une participation financière pour les risques précités. Dans un premier temps, le Centre de Gestion de la Loire fait un appel d'offres et la Commune, au vu des propositions choisira ou non de bénéficier des tarifs ainsi obtenus.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

7. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur le Maire propose d'approuver l'agenda d'accessibilité pour un engagement sur 6 ans pour améliorer l'accès des bâtiments communaux.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

8. OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST AU 1^{ER} JANVIER 2020 DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de s'opposer au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif au 01/01/2020.

Ainsi, le Syndicat des Eaux du Gantet continuera de fournir l'eau potable sur la commune. La commune continuera de s'occuper de l'assainissement collectif.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Pour rappel, la compétence relative à l'assainissement non collectif est passée à la Communauté de Communes Forez-Est depuis le 1^{er} janvier 2019.

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE REPAS ET D'HEBERGEMENT

Il est proposé de valider les tarifs de remboursement conformément à la circulaire N° 2019-02R du 4 avril 2019.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

10. ETABLISSEMENT D'UN BAIL DE LOCATION D'APPARTEMENT AVEC ME GENUIT ET MR DEMARE

Il est proposé de valider le bail de location (d'une durée de 3 ans) relatif à l'appartement au-dessus du bar restaurant aux susnommés pour la somme de 350 € mensuel et 100 € de charges.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

11. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat pour la réfection des huisseries au-dessus de la mairie et de la salle des fêtes ainsi que le changement du chauffage à la salle des fêtes.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Chantal Pontdevy-Magaud informe le Conseil qu'elle a fait l'état des lieux de l'appartement qu'occupaient Me Couavoux et Mr Geoffroy. Il reste une gouttière à laquelle il faudra remédier.

Un courrier sera envoyé à un propriétaire qui a effectué des travaux sans permis de construire afin qu'il régularise la situation sur plusieurs chantiers, 3 autres personnes seront également contactées. Un bâtiment au Monternaud a fait l'objet d'une étude pour réhabilitation.

Le matériel reçu pour l'adressage a été vérifié et trié le 8 mars.

Chaque agent communal a eu son entretien annuel, il y aura une réorganisation des travaux du secrétariat de mairie.

Elle a assistée à une réunion de la commission de sécurité relative au dossier du restaurant scolaire est acté.

Guy Berchoux informe le Conseil que les travaux dans le local des employés communaux sont terminés.

La tyrolienne est installée près de l'étang.

Les fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie sont posées.
Le local de la boule du Morillon a été encore vandalisé.

Nathalie Crionnet informe le Conseil que le spectacle sur Prévert a eu lieu le 5 avril à la salle du temps libre, il y avait 21 spectateurs.

Isabelle Mollon a assisté à l'assemblée générale de la MJC de Bussières, en 2018 il y a eu une baisse d'activité. A noter, beaucoup d'enfants félinois fréquentent ce centre.
Remerciements à Paul Goutailler pour la confection de panneaux bois de signalisation.

Maryline Verne informe le Conseil qu'Anya (service volontaire européen) a regagné l'Autriche. Khadija présentera son pays, l'Azerbaïdjan, aux félinois le 28 mai, pour cela il faudra s'inscrire.
Corinne Alassimone réintègrera son poste à la rentrée de septembre 2019.
Le Conseil Municipal des enfants souhaite donner un nom à l'école communale et travaille également sur un jeu de piste dans le village.

Hervé Grosbellet informe le Conseil que la voiture « ventouse » a été enlevée sur l'aire de co-voiturage. Il n'y a pas de nouvelles de la communauté de communes pour la nouvelle aire de co-voiturage vers le rond-point de l'A89.
L'assemblée du groupe théâtral a eu lieu le 24 mars 2019, le bureau est reconduit.

Benoit Pilon remarque que des branches sont encore suspendues à des fils électriques, l'opérateur de la fibre doit y remédier

Jean François Mathelin informe le Conseil que les travaux de suivi pour le très haut débit continuent ; ils seront terminés en juillet. La Société Orange s'est positionnée pour la fibre en plus des opérateurs déjà positionnés.
Le Syndicat des eaux du Gantet a acheté pour 214 000 € d'eau en 2018 à d'autres syndicats.
Le financement pour la réfection du chemin de Biesse est acté par la DIR et la DREAL.

Bernard Bissuel précise que les travaux pour le raccordement piétonnier à la Revoute ont été effectués et le chemin sera utilisé le 1^{er} Mai ; il remercie Mr Champeymond et Jean-François Mathelin.

Il a constaté que le camion de ramassage des ordures passait dans les 2 sens rue Henriette Des Garets. Monsieur le Maire avertira la communauté de communes et demandera également si la modification de la tournée de ramassage notamment à la Revoute a bien été faite.

En mai aura lieu l'édition de « mon chemin j'y tiens, je l'entretiens ».

Les enfants de l'école sont accompagnés 2 vendredis sur les chemins félinois par les Pas Pressés.

Il invite la municipalité au verre de l'amitié le soir de la marche du 1^{er} mai.

Le syndicat du barrage de Villerest conserve le financement des communes à 15 % malgré le déficit global important en 2018 (100 000 €).

Il assistera le 10 avril à la réunion à Saint Etienne de Natura 2000 et une autre sur les mobilités le 26 avril à Montbrison.

Un sentier de Grande Randonnée de Pays de 150 km est à l'étude à Forez-Est (Terre de tisseurs).

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental a voté une subvention de 5 545 € pour les travaux du cimetière et de 13 349 € pour la voirie (dossiers déposés en décembre 2018).

Il prendra contact avec Loire Habitat concernant les travaux effectués par les employés communaux sur les espaces verts.

Précision : A partir du 01/05/2019, le SDIS facturera les interventions pour la destruction des nids de guêpes ou frelons 150 € hors urgence

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 20 mai 2019 à 20 heures.

Le Maire Frédéric LAFUGÈRE

